



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accompagnement financier du personnel soignant

Question au Gouvernement n° 2996

Texte de la question

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DU PERSONNEL SOIGNANT

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Depuis deux mois, les personnels hospitaliers, les personnels médico-sociaux et ceux de l'aide à domicile sont mobilisés jour et nuit. Leur charge de travail a été immense, les risques qu'ils ont pris furent considérables, le stress face à la maladie et la mort fut sans commune mesure avec l'exercice normal du métier, pourtant déjà pénible.

Depuis deux mois, nos concitoyens applaudissent à leurs fenêtres les personnels soignants. Le pays entier le sait : leurs métiers sont indispensables ; ils méritent d'être reconnus à leur juste valeur, pas seulement par des symboles, des médailles, mais aussi par des actes : une augmentation des salaires, des conditions de travail enfin dignes. Les soignants le demandaient depuis plus d'un an, la crise du covid-19 est survenue en plein mouvement de grève.

Or le Gouvernement continue de rester sourd à leur appel. Il octroie une prime exceptionnelle pour la période de travail lié au covid-19 de 500 à 1 500 euros selon les départements et pour les seuls hospitaliers – inégalité de traitement injuste, indigne, quand on sait que les personnels ont été mobilisés partout. Une prime et des promesses de négociation : c'est tout. Aucune annonce de revalorisation concrète des salaires, alors que la France est au vingt-huitième rang sur trente-deux parmi les membres de l'OCDE pour la rémunération des infirmières hospitalières. Vous voulez donc continuer à sous-payer les métiers du soin ? C'est une honte !

Et lorsque vous annoncez un plan hôpital, c'est pour en finir avec les 35 heures. Est-ce une mauvaise plaisanterie ? Les soignantes et soignants n'ont pas besoin de travailler plus, ils doivent simplement gagner plus. Ils veulent également pouvoir travailler et soigner dans de bonnes conditions. Qu'attendez-vous pour reconstruire l'hôpital public que vous avez soigneusement détruit ? Allez-vous enfin revenir sur la tarification à l'acte, sur les fermetures de lits, de services, d'hôpitaux qui avaient été jugés non rentables et qui ont démontré combien ils étaient indispensables ? Enfin, monsieur le ministre des solidarités et de la santé, de combien exactement allez-vous augmenter les salaires des personnels hospitaliers ? (*Applaudissements sur les bancs des groupe FI et GDR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Ce n'est pas nous qui sommes sourds, c'est vous qui n'écoutez pas, ou qui entendez ce que vous avez envie d'entendre, puisque vous me demandez pourquoi nous ne voulons pas faire quelque chose que, précisément, nous venons d'annoncer que nous allons faire !

M. Bastien Lachaud. De combien, l'augmentation ? C'est cela ma question !

M. Olivier Véran, ministre . Vous exigez de savoir de combien exactement sera le montant de l'augmentation salariale ? Je vous croyais plus respectueux du dialogue social et des partenaires sociaux ! Croyez-vous que ce soit à vous, monsieur Lachaud, que je vais annoncer cela, au détour d'une question au Gouvernement, sans avoir pris le temps de consulter les syndicats ?

M. Jean-Luc Mélenchon. Oh !

M. Bastien Lachaud. Et à quoi sert la représentation nationale, selon vous ?

M. Olivier Véran, ministre . Les syndicats seront réunis lundi au ministère pour une première discussion multilatérale.

M. Pierre Cordier. Il serait temps !

M. Olivier Véran, ministre . Je crois, monsieur Lachaud, que je leur réserverai la primeur des annonces, après échanges, discussions et éventuellement négociations.

M. Pierre Cordier. Pendant trois ans, vous ne les avez pas écoutés, les syndicats !

M. Olivier Véran, ministre . Il doit en outre y avoir une erreur de lecture de votre part,...

M. Maxime Minot. Mais quelle condescendance !

M. Pierre Cordier. Un peu de modestie, s'il vous plaît !

M. Olivier Véran, ministrecar vous dites que je veux en finir avec les 35 heures. Or j'ai répondu à un journaliste qui me posait une question à ce sujet en disant que je ne voulais pas y mettre fin ! En revanche, un certain nombre de soignants nous demandent d'assouplir les dispositions statutaires qui les empêchent d'augmenter le nombre de leurs gardes ou d'accroître leur temps de travail lorsqu'ils le souhaitent. Du coup, faute de pouvoir le faire dans leur propre établissement, ils vont faire en douce et irrégulièrement ce qu'on appelle « des ménages » dans d'autres hôpitaux ou cliniques.

M. Bastien Lachaud. Peut-être est-ce parce qu'ils ne sont pas assez bien payés ?

M. Olivier Véran, ministre . Si c'est cela que vous appelez mettre fin aux 35 heures, eh bien, je pense que vous avez un problème de lecture ou d'écoute !

M. Maxime Minot. Arrêtez ! Un peu d'humilité !

M. Damien Abad. Et un peu de courage !

M. Olivier Véran, ministre . Cela étant, votre question me permet, et je vous en remercie, de répéter pour peut-être la cinquième fois aujourd'hui – mais c'est le jeu des questions au Gouvernement – que le rendez-vous de lundi sera une étape importante dans l'expression de la reconnaissance de la nation envers les soignants, envers leur métier, envers l'importance de leur tâche et envers l'incroyable brio avec lequel ils ont sauvé tant de vies dans notre pays depuis plusieurs semaines. Si vous lisiez d'un peu plus près ce que nous avons dit et écrit, vous vous absteniez d'engager une polémique sur le sujet. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Bastien Lachaud](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2996

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 mai 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 mai 2020](#)